

Chargé de Communication

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE PORDIC
Grade :	Adjoint administratif territorial
Référence :	O02218064996
Date de dépôt de l'offre :	21/06/2018
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/10/2018
Date limite de candidature :	20/08/2018
Service d'affectation :	Direction Générale des Services

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Côtes d'Armor
Lieu de travail :	1 place emile guéret 22590 Pordic

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint administratif territorial Adjoint adm. principal de 2ème classe Adjoint adm. principal de 1ère classe Rédacteur Rédacteur principal de 2ème classe
Famille de métier :	Communication
Métier(s) :	Chargée / Chargé de communication

Descriptif de l'emploi :

Conçoit et met en œuvre les actions de communication ; assure la qualité et la cohérence des formes et contenus des supports

Profil demandé :

COMPETENCES ATTENDUES :

Savoir :

L'organisation des collectivités territoriales et les acteurs de la vie locale
Les contraintes de la communication
Connaissance en droit public
Méthodes et obligations du classement administratif

Savoir-faire :

Très bonne qualité rédactionnelle et de synthèse
Techniques rédactionnelles
Maîtrise de plusieurs logiciels de mise en forme
Sens créatif
Maîtrise des outils de bureautique et communication numérique,
Très bonne expression orale,
Anticipation et organisation de ses tâches

Savoir être

Grande discrétion,
Aisance relationnelle avec la presse
Capacité à se mobiliser et travailler en transversalité
Qualités d'exécution et d'organisation (diligence, rigueur, précision et soin...)
Réactivité,
Capacité à alerter

Mission :

MISSIONS PRINCIPALES :

- Conçoit, rédige et assure le suivi du magazine communal semestriel (pordicmag), le 4 pages mensuel (pordic'info) et autres publications municipales
- Développe et met à jour le site internet communal
- Conseille et participe à la prise en compte de la gestion relation citoyenne et la protection des données privées
- Met en œuvre les plans de communication : suggère, organise les points presse et propose un support ; Recherche puis mène les actions et dépose les dossiers (ex : prix) mettant en valeur la Ville et le Ccas de Pordic ; Apporte son soutien aux réunions publiques et évènementiels de Pordic, au besoin en réalise la couverture photographique et écrite
- Effectue les recherches et rédige des notes juridiques et dossiers à l'attention de la direction générale sur des thèmes d'actualité et des points de droit
- Organise la commission communication et le comité de rédaction
- Rédige les supports de communication interne
- Apporte son soutien logistique aux services dans la réalisation de supports conformes à la charte de communication
- Actualise la photothèque de la ville, trie, classe et archive les dossiers et documents retraçant la communication communale.

MISSIONS COMPLEMENTAIRES :

- veille à la bonne tenue des archives communales
- renforce d'autres services pour des travaux administratifs occasionnels sur demande du D.G.S.

Contact et informations complémentaires : SPECIFICITES LIEES AU POSTE : Horaires mairie avec amplitude horaire variable en fonction des obligations du service. Contraintes horaires pour activités direction générale et s'adapter aux pics d'activité (publications, couverture d'évènements) donnant droit à 10 points nbi. ; Présence en soirée sur demande de l'autorité et lors de manifestations officielles. CHS : Travail sur informatique et usage d'un véhicule Rémunération statutaire + NBI + RIFSEEP+chèque déjeuner+CNAS

Courriel : rh.ville@pordic.fr

Téléphone : 02 96 79 12 12

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons

toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.